



Victime de la plateforme SC-Options (options binaires)

Fiche pratique publié le 20/11/2016, vu 1829 fois, Auteur : [Gaël Collin](#)

Vous avez été escroqué par la plateforme de trading en ligne SC-Options ?

- **Une fraude du type “cloned firms” :**

SC-Options est une plateforme de « trading » en ligne d'options binaires accessible à l'adresse www.sc-options.com qui a été créée le 11 février 2016 et déconnectée le 6 novembre 2016.

Il est indiqué sur la plateforme que celle-ci serait exploitée par une société dénommée : SCO Ltd.

Or, cette plateforme a pris l'identité de la société dénommée Sterling Consultancy Options Ltd, une société établie à Glasgow et Hamilton (22 Arrol Wynd, Cambuslang, Glasgow, G72 7UX, UK et 8 Douglas Street, Hamilton, ML3 0BP, UK), qui dispose d'un agrément au Royaume-Uni (numéro de l'agrément : 677735).

Il n'existe cependant aucun lien entre ces deux sociétés. Elles disposent d'ailleurs chacune de leurs propres données de contact.

L'usurpation d'identité est caractéristique des fraudes de type « cloned firms » : des escrocs utilisent l'identité de personnes ou de sociétés qui existent réellement (par exemple, un avocat, une société disposant d'un agrément, ...) afin de se donner une apparence de crédibilité voire de légitimité et de convaincre ainsi les investisseurs.

Le Whois^[1] du site Internet est par ailleurs anonyme.

- **Mise en garde de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) :**

L'Autorité des Marchés Financiers a, le 14 octobre dernier, mis en garde le public contre les activités de la plateforme SC-option.com qui proposent du trading d'options binaires sans y être autorisés (le communiqué de l'AMF : [ici](#)).

De même, le 9 août 2016, l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA) avait d'ores et déjà mis en garde le public Belge contre cette plateforme (le communiqué de la FSMA : [ici](#)).

La plateforme figure de surcroît sur **la liste noire de l'AMF**.

* * *

Vous avez réalisé des paiements par carte bancaire? Ou des virements sur des comptes bancaires basés à l'étranger ?

Différentes démarches tant sur le plan pénal que sur le plan civil peuvent être mises en oeuvre.

Si vous avez été victime d'une de ces plateformes, n'hésitez pas à me contacter afin que nous puissions, dans un premier temps, étudier et échanger sur votre dossier* : contact@gc-avocat.fr ou au 01.56.69.56.69.

Plus de 300 procédures lancées en 2017

Plusieurs actions conjointe mises en place

En effet, rejoindre ou proposer une action "conjointe" permet aux victimes de se regrouper contre un même groupe d'escrocs.

Si ce regroupement permet *de facto* de faire des économies substantielles, celui-ci permet avant tout de regrouper le plus d'information possible et de donner un plus grand poids aux négociations que l'avocat entamera.

Si vous avez été victime d'une telle escroquerie, plusieurs recours sont envisageables.

Je suis à votre disposition pour toute action ou information.

Collin Gaël

Avocat à la Cour

171 boulevard Haussmann - 75008 Paris

contact@gc-avocat.fr

**étude préalable de dossier gratuit.*

[1] Whois (contraction de l'anglais who is?, signifiant « qui est ? ») est un service de recherche fourni par les registres Internet, par exemple les Registres Internet régionaux ([RIR](#)) ou bien les registres de noms de domaine permettant d'obtenir des informations sur une [adresse IP](#) ou un nom de domaine.